

Barème d'honoraires de l'agence K2 IMMOBILIER applicable au 24/01/2023

Les honoraires affichés constituent un maximum de nos honoraires.

Honoraires de transaction (à l'exclusion des ventes de programmes neufs et terrain en lotissement) :

| | |
|--------------------------|------------------------------|
| Jusqu'à 40 000 € | Forfait 4 000 € * |
| De 40 000 à 60 000 € | Forfait 5 500 € * |
| De 60 001 à 80 000 € | Forfait 6 000 € * |
| De 80 001 € à 100 000 € | Forfait 6 500 € * |
| De 100 001 € à 150 000 € | 7 % * TTC du prix de vente |
| De 150 001 € à 250 000 € | 6 % * TTC du prix de vente |
| De 250 001 € à 500 000 € | 5,5 % * TTC du prix de vente |
| A partir de 500 001 € | 5 % * TTC du prix de vente |

*Tranches non cumulatives, forfait ou % du prix de vente

Les honoraires de transactions sont à la charge du vendeur. (Sauf convention contraire précisée dans le mandat).

Dans le cadre de la commercialisation de programmes neufs et lotissements :

Le barème d'honoraires applicable est celui du promoteur ou lotisseur dans ce cas les honoraires de transactions sont à la charge du vendeur. (Sauf cas contraire : le barème appliqué sera le barème de l'agence K2 IMMOBILIER ci-dessus)

Honoraires de location professionnel et commercial

Barème unique : 2 mois de loyer TTC. (Honoraires à la charge de l'acquéreur)

Honoraires de location : locaux d'habitation (soumis à la loi du 6 juillet 1989) et locaux meublés

| | Bailleurs | Locataires |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Honoraires d'entremise et de négociation | Forfait 50 € TTC | / |
| Prestations de visite de constitution du dossier de location et de rédaction du bail | 4 €/ m ² TTC | 4 €/ m ² TTC |
| Etablissement de l'état des lieux | 3 €/ m ² TTC | 3 €/ m ² TTC |

Honoraires : Avis de valeur (estimation) :

| | |
|----------------------|-----------|
| Avec prise de mandat | Gratuit |
| Sans prise de mandat | Sur devis |

En cas de délégation de mandat, les conditions d'honoraires applicables, Sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20 % inclus.

Informations consommateurs : L'agent commercial K2 IMMOBILIER n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux ...

K2 IMMOBILIER

TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

Tel : 04.75.51.19.65 - Email : contact@k2-immobilier.fr / www.k2-immobilier.fr

SAS K2 immobilier au capital de 1000 €- RCS ROMANS N° 842 273 435 – N° TVA intracommunautaire : FR96842273435 / Carte n° CPI N°2602 2018 000 037 271 Délivrée par la CCI de la Drôme (26) - Siège Social : 32 rue Quatre alliances 26200 MONTELIMAR- APE 6831Z RCP N° 50797265N -0001 Groupama méditerranée : 24 Parc du Golf -BP 10359- 13799 Aix en Provence Cedex 3 - K2 Immobilier ne reçoit et ne détient aucun fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de ses honoraires. Sans garantie financière.

Médiateur : MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât A - CS25222 - 44505 LA BAULE CEDEX ; Site internet : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>

Barème d'honoraires de l'agence K2 IMMOBILIER applicable au 24/01/2023

Les honoraires affichés constituent un maximum de nos honoraires.

Honoraires de VENTE EN VIAGER OCCUPÉ / LIBRE – Honoraires à la charge des vendeurs :

| Valeur vénale du bien | Forfait ou % |
|--------------------------|---|
| De 0 à 120 000 euros | Forfait 9 600 euros TTC |
| De 120 001 à 299 999 € | 8 % TTC de la valeur vénale estimée par l'agence en net vendeur |
| De 300 000 € à 499 999 € | 7 % TTC de la valeur vénale estimée par l'agence en net vendeur |
| Au-delà 500 000 € | 6 % TTC de la valeur vénale estimée par l'agence en net vendeur |

Honoraires de VENTE A TERME – OCCUPÉE / LIBRE – Honoraires à la charge des acquéreurs :

| Valeur vénale du bien | Forfait ou % |
|--------------------------|---|
| De 0 à 120 000 euros | Forfait 9 600 euros TTC |
| De 120 001 à 299 999 € | 8 % TTC de la valeur vénale estimée par l'agence en net vendeur |
| De 300 000 € à 499 999 € | 7 % TTC de la valeur vénale estimée par l'agence en net vendeur |
| Au-delà 500 000 € | 6 % TTC de la valeur vénale estimée par l'agence en net vendeur |

Honoraires de VENTE EN NUE PROPRIÉTÉ – Honoraires à la charge des vendeurs :

| Valeur vénale du bien | Forfait ou % |
|--------------------------|---|
| De 0 à 120 000 euros | Forfait 9 600 euros TTC |
| De 120 001 à 299 999 € | 8 % TTC de la valeur vénale estimée par l'agence en net vendeur |
| De 300 000 € à 499 999 € | 7 % TTC de la valeur vénale estimée par l'agence en net vendeur |
| Au-delà 500 000 € | 6 % TTC de la valeur vénale estimée par l'agence en net vendeur |

TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20 % inclus.

Informations consommateurs : L'agent commercial K2 IMMOBILIER n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux ...

K2 IMMOBILIER

TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

Tel : 04.75.51.19.65 - Email : contact@k2-immobilier.fr / www.k2-immobilier.fr

SAS K2 immobilier au capital de 1000 € - RCS ROMANS N° 842 273 435 – N° TVA intracommunautaire : FR96842273435 / Carte n° CPI N°2602 2018 000 037 271 Délivrée par la CCI de la Drôme (26) - Siège Social : 32 rue Quatre alliances 26200 MONTELIMAR- APE 6831Z RCP N° 50797265N -0001 Groupama méditerranée : 24 Parc du Golf -BP 10359- 13799 Aix en Provence Cedex 3 - K2 Immobilier ne reçoit et ne détient aucun fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de ses honoraires. Sans garantie financière.

Médiateur : MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât A - CS25222 - 44505 LA BAULE CEDEX ; Site internet : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>